

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	26	26

Date de la convocation :	le 9 avril 2026
Date de publication électronique :	le 16 avril 2026

Séance du 15 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le quinze avril à 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Karine HEURTEUR, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Alain DE PAERMENTIER, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Patrick DUHIN, Olivier FERREIRA, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Michel HARNY, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégory HUCHETTE, Thomas LESUEUR, Hervé LE DROUMAGUET, Jean-Pierre LEOEUF, Wilfried LEGOUGE, Arnaud LUISIN, Laurent MAROT, Denis MESSIO, Didier RUMEAU, Emmanuel SONNTAG

Absents non représentés : Messieurs Didier BERANGER, Monsieur Éric ROUGEAUX

Suppléants présents sans voix délibérative : Messieurs Jean-Pierre HUVET, Fabrice LEDRAPPIER, David LENEUTRE, Florent PUILLE

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : Indemnités de fonction des élus locaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-12 et R5212-1,

Considérant que le SEZEO a une population totale comprise entre 100 000 et 199 999 habitants,

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est établi à sept et qu'il convient de respecter l'enveloppe indemnitaire globale,

Monsieur le Président propose de fixer les indemnités comme suit :

Président	Vice-Présidents
Taux	Taux
35,44%	15,18%

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DÉCIDE d'attribuer les indemnités de fonction suivantes :

- Président : 35,44% à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à partir du 15 avril 2026 ;
- Les Vice-Présidents : 15,18% à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter de la date exécutoire des arrêtés de délégation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°2026-14

Récapitulatif des indemnités alloués aux membres du Bureau à la suite du Comité Syndical d'installation du 15 avril 2026

Calcul de l'enveloppe indemnitaire globale mensuelle : 1456,77 € + 728,38 € x 6 = 5 827,05 €

Fonction	Prénom Nom	Taux	Indemnité Brute
PRÉSIDENT	Olivier FERREIRA	35,44%	1 456,77 €
1 ^{ER} VICE-PRÉSIDENT	Patrice CARVALHO	15,18%	623,97 €
2 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Annick DECAMP	15,18%	623,97 €
3 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Jean-Pierre LEBOEUF	15,18%	623,97 €
4 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Daniel GAGE	15,18%	623,97 €
5 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Didier RUMEAU	15,18%	623,97 €
6 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Didier BÉRANGER	15,18%	623,97 €
7 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Arnaud LUISIN	15,18%	623,97 €
Total			5 824,56 €